MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 34587 du 6 juillet 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »

NOR : *INTJ2016778S*

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 80614 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930021S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er août 2020 :

Paget Jacques NIGEND : 151 120 NLS : 8 009 179

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er août 2020 :

Furic Steven NIGEND : 208 508 NLS : 8 062 753

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 juillet 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,
V. Lamballe